

# MERENVIELLE

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



## 1 SOMMAIRE

1	SOMMAIRE .....	- 1 -
1.	OBJECTIF DU PCS .....	- 2 -
2.	ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE MAIRE .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.	Mise à jour et diffusion .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.	Présentation de la commune .....	- 3 -
5.	Plan de la commune de Mérenvielle .....	- 4 -
6.	Population de la commune .....	- 5 -
7.	Le PCS de la commune .....	- 6 -
8.	Modalité de déclenchement du PCS .....	- 7 -
9.	Les différents risques concernant la commune de Mérenvielle .....	- 7 -
10.	MOUVEMENT DE TERRAIN .....	- 9 -
11.	FEUX DE FORET .....	- 10 -
12.	RISQUES METEOROLOGIQUES .....	- 11 -
13.	LE RISQUE SISMIQUE .....	- 14 -
14.	RISQUE TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES .....	- 15 -
15.	RISQUE NUCLEAIRE .....	- 17 -
16.	L'ALERTE (20) .....	- 19 -
17.	Localisation du PCC .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
18.	Composition de la cellule de crise .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
19.	FICHE ACTION : LE MAIRE .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
20.	FICHE ACTION – LE SECRETAIRE .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
21.	FICHE ACTION – LE RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
22.	FICHE ACTION – LE RESPONSABLE LOGISTIQUE .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
23.	FICHE ACTION – LE RESPONSABLE POPULATION .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
24.	FICHE ACTION – LE RESPONSABLE RELATIONS PUBLIQUES .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	<i>LE DISPOSITIF COMMUNAL D'ALERTE</i> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
25.	PCC et CAM /localisations .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
26.	RECEPTION DE L'ALERTE .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
27.	DIFFUSION DE L'ALERTE .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	<i>RECENSEMENT DES MOYENS</i> .....	- 20 -
28.	FICHE HEBERGEMENT .....	- 21 -
29.	Liste des MOYENS DE COMMUNICATION .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
30.	Liste des MATERIELS .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
31.	Liste des MATERIELS DETENUS PAR ACTEURS EXTERIEURS (ENTREPRISES, PARTICULIERS)	
32.	<i>Liste des Etablissements assurant l'approvisionnement alimentaire</i> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
33.	<i>Liste des personnes ressources sur la commune</i> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	<i>ANNUAIRE DE CRISE</i> .....	- 24 -
34.	ANNUAIRE DE CRISE .....	- 25 -

## 1. OBJECTIF DU PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été institué par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile afin de permettre une gestion optimale des situations d'urgence pouvant survenir sur le territoire de votre commune. Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 précise son contenu et détermine les modalités de son élaboration. Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 a introduit le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs dont le but est de sensibiliser les habitants sur les risques auxquels ils peuvent être confrontés sur le territoire de la commune. Le DICRIM doit être intégré au Plan Communal de Sauvegarde.

Le décret du 13 septembre 2005 prévoit qu'une commune comprise dans le champs d'application d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou d'un plan particulier d'intervention (PPI) approuvé doit élaborer un PCS dans un délai de deux ans à compter de la date d'approbation d'un de ces plans ou à compter de la date de publication du présent décret lorsque ceux-ci existent à cette date.

L'objectif du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est de **mettre en œuvre une organisation fonctionnelle réactive** (testée et améliorée régulièrement) en cas de survenance d'évènements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement.

L'anticipation des risques va permettre de coordonner les moyens et les services existants pour optimiser la réaction en **créant la Cellule de Crise Communale (CdCC)**.

Si les capacités communales ne peuvent faire face à l'évènement, la gestion des opérations relève du préfet.

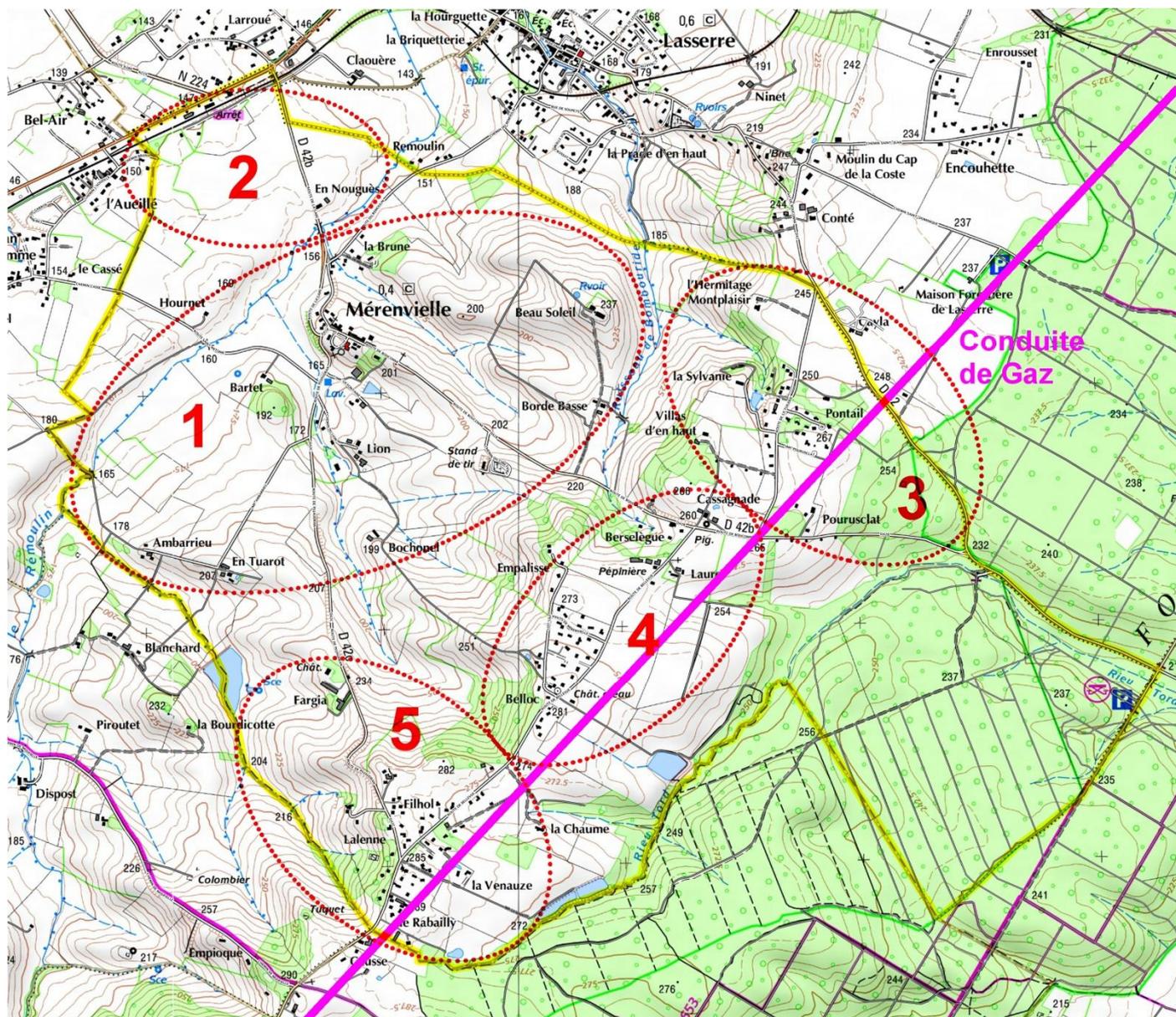
Le PCS organise **la mobilisation et la coordination des ressources** (humaines et matérielles) **de la commune en situation d'urgence pour protéger la population**.

Le PCS s'appuie donc notamment sur **les obligations d'information préventive** existantes (DICRIM) et a comme objectif d'inculquer **les actes réflexes** indispensables de la phase d'urgence : alerte de la population et application par celle-ci des consignes de protection.



### 3. Plan de la commune de Mérenvielle

5 zones ont été définies :



## 4. Population de la commune

### *Habitants par quartier*

Quartiers	Nbre habitations	Nbre résidents
1 VILLAGE	57	129
2 GARE	5	19
3 ROUTE DE LA TUILLERIE	38	105
4 BELLOC	42	124
5 FARGIA - RABAILLY	52	135

### *Population vulnérable*

néant a ce jour

### *Entreprises, association et établissement présents sur la commune :*

- La Toulousaine des Céréales :: descriptif, 3 salariés, 10 peuvent être présentes sur le site
- L'arche des Bambin (crèche) 25 enfants et 13 personnel encadrant
- Pépinière de Bouconne 3 salariés , 30 peuvent être présentes sur le site
- Bisonnerie (organisation d'événements) : 5 salariés, 12 peuvent être présentes sur le site
- Association « Le 38 TSM » (stand de tir municipal) : 220 membres, 100 peuvent être présentes sur le site
- Association « La Boule Mérenvielloise » (Club de Pétanque) 17 membres, 100 peuvent être présentes sur le site

### *Résidents secondaires*

4 résidences, 12 personnes peuvent être présentes

### *Manifestations et événements divers*

- Manifestation municipales 200 personnes peuvent être présentes sur le site (vide grenier par exemple)

## 5. Le PCS de la commune

Le PCS, établi, sous l'autorité du maire :

- ▶ Analyse les risques à l'échelon communal
- ▶ Définit sous l'autorité du maire :
  - l'organisation
  - l'information
  - la protection
  - le soutien de la population
- ▶ Complète le dispositif ORSEC

Le PCS est consultable en mairie.

### **Facteurs d'affaiblissement de l'action de la commune en situation de crise**

La commune de Mérenvielle est une commune de 508 habitants ne disposant que de faibles moyens. Rédiger le PCS de notre commune consiste à prévoir une organisation communale humaine et matérielle adaptée à nos moyens, tout en respectant un schéma d'organisation indiqué par l'échelon supérieur. Cela dans le but de rendre le plus efficace possible, en cas de crise, les actions engagées par toutes les entités d'intervention. Mais pour être le plus efficace possible, outre une bonne organisation, la connaissance des failles et des points faibles de la commune s'avère indispensable.

*Connaître nos points faibles équivaut à renforcer notre efficacité*

### **Nos principaux facteurs d'affaiblissement**

- 1 lignes téléphoniques et 1 ligne fax existent à la Mairie (lieu du PCC).  
Il est donc très probable que ces lignes soient saturées dès le début d'une crise  
=> Bien informer la population qu'il faut éviter d'utiliser le téléphone
- La commune ne dispose que d'un camion, un véhicule utilitaire et d'un petit tracteur.  
Pas d'autres véhicules disponibles sans réquisition  
=> Probable ralentissement de la mise en œuvre des moyens opérationnels
- La commune ne dispose pas de poste portatif UHF et la couverture des téléphones cellulaires n'est pas réalisée à 100%.  
=> Probable inertie de la gestion des équipes « terrain » (alerte et logistique)
- L'Internet Haut débit est limité à 2 Mo dans le bourg et bas débit dans les hameaux  
=> Limitation des transmissions de données du bureau de la Mairie  
=> Ralentissement des échanges d'informations (préfecture / mairie)
- Très peu de lignes électriques et téléphoniques enfouies  
=> Aggravation des problèmes de circulation (obstacles terrestres et aériens)  
=> Probable ralentissement de la circulation des véhicules de secours

## **6. Modalité de déclenchement du PCS**

Le plan communal de sauvegarde peut être déclenché :

- De la propre initiative du Maire, dès lors que les renseignements reçus à tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale ;
- A la demande de l'autorité préfectorale (le Préfet ou son représentant).

## **7. Les différents risques concernant la commune de Mérenvielle**

Notre commune est concernée par plusieurs risques majeurs, naturels et technologique tels qu'indiqué dans le Dossier Départementale des Risques Majeurs établi par la préfecture de la Haute-Garonne en 2005 et réactualisé en octobre 2009. Les risques qui sont présents sur le territoire de la commune sont les suivants :

- Mouvements de terrain
- Feux de forêt
- Météorologique
- Séisme
- Transports de matières dangereuses
- Nucléaire

# *ANALYSE DES RISQUES*

## **8. MOUVEMENT DE TERRAIN**

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle .  
Il peut se traduire par :

- des mouvements lents et continus dus à des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sols argileux (dessiccation lors d'une sécheresse prononcée et/ou durable, phénomènes de gonflement lorsque les conditions hydrogéologiques initiales se rétablissent)
- des propagation des matériaux en masse tels que des glissements de terrain par rupture d'un versant instable et des éboulements.

### **QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE ?**

Plusieurs cas ont été enregistrés sur la commune sur les 30 dernières années (effets limités, sans gravité).

### **MESURES PREVENTIVES**

- Informer la population

### **ACTION DU MAIRE**

Selon la gravité de la situation le Maire décide l'une des mesures suivantes :

- Organiser une permanence à la mairie,
- Surveiller en continu le phénomène,
- Alerter les habitants si des maisons sont concernées (à ce jour aucune habitation n'est concernée) et préparer leur évacuation,
- Mettre en place des panneaux de signalisation et les déviations nécessaires
- Si la situation s'aggrave déclenchement du PCS

### **ALERTE**

- Affichages du niveau de risque en Mairie
- Alerte par téléphone, SMS selon liste établie à la Mairie
- véhicule communal et mégaphone

### **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

#### **AVANT**

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

#### **PENDANT**

- fuir latéralement,
- gagner au plus vite une zone sans risque la plus proche,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

#### **APRES**

- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à disposition des secours.

## 9. FEUX DE FORET

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Une fois éclos, un feu peut prendre différentes formes :

- les feux de surface, qui brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas
- les feux de cimes, qui brûlent la partie supérieure des arbres (ligneux hauts) et forment une couronne de feu. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée

### QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE ?

Un cas de feu de cimes et plusieurs cas de feux de surface (Forêt de Bouconne, zone agricole, chaume, ...)

### MESURES PREVENTIVES

- Informer la population

### ACTION DU MAIRE

Selon la gravité de la situation le Maire décide l'une des mesures suivantes :

- Mise en place d'une permanence à la Mairie
- Contact permanent avec les pompiers SDIS, informer la préfecture
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger (blocage des voies dangereuses)
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés
- Si la situation s'aggrave déclenchement du PCS

### ALERTE

- Affichages du niveau de risque en Mairie
- Alerte par téléphone, SMS selon liste établie à la Mairie
- véhicule communal et mégaphone

### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

#### AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde,
- Repérer les chemins d'évacuation, les abris ou les zones dépourvues de végétation;
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels) ;

#### PENDANT (si l'on est témoin d'un départ de feu)

- informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible ;
- si possible attaquer le feu ;
- dans la nature, s'éloigner dos au vent ;
- si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide; à pied, rechercher un écran (rocher, mur...) ; en voiture, ne pas sortir.
- Dans un bâtiment ; ouvrir le portail du terrain; fermer et arroser volets, portes et fenêtres ;fermer les bouteilles de gaz ;occulter les aérations avec des linges humides ;rentrer les tuyaux d'arrosage.

#### APRES

- Éteindre les foyers résiduels;
- Ne pas sortir sans se protéger par une tenue adaptée;
- Inspecter la maison soigneusement;
- Arroser les parties encore fumantes et la végétation alentour,
- Venir en aide aux voisins.

## 10. RISQUES METEOROLOGIQUES

### Risque canicule

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

- Niveau vert : pas de vigilance particulière
- Niveau jaune: état de vigilance,
- Niveau orange : état de grande vigilance,
- Niveau rouge : état d'extrême vigilance.



#### QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE ?

Ce risque est aléatoire, et peut survenir dans n'importe quelle commune.

#### MESURES PREVENTIVES

- *Informar la population*

#### ACTION DU MAIRE

Suivant le niveau de vigilance météorologique le Maire décide l'une des mesures suivantes

- Organisation d'une permanence en mairie
- Organisation de l'accompagnement des personnes fragiles
- Préparation d'endroits frais : Eglise, points d'eau à l'angle de la mairie
- Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du PCS

#### ALERTE

- Affichages Mairie
- Alerte par téléphone, SMS selon liste établie à la Mairie
- véhicule communal et mégaphone

#### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde,
- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Éviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Écouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

## Orage violent/Tempête

Orages, fortes précipitations, vents violents, tempêtes sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant atteindre des conséquences graves sur les personnes et sur les biens.

- Niveau vert : pas de vigilance particulière
- Niveau jaune: état de vigilance,
- Niveau orange : état de grande vigilance,
- Niveau rouge : état d'extrême vigilance.



### QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE ?

Ce risque est aléatoire, et peut survenir dans n'importe quelle commune.

### MESURES PREVENTIVES

- *Informar la population*

### ACTION DU MAIRE

Suivant le niveau de vigilance météorologique le Maire décide l'une des mesures suivantes

- Organiser une permanence à la Mairie
- Surveiller les conditions météorologiques à l'échelle de la commune
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger (blocage des voies encombrées)
- Organiser le déblaiement des voies (services de secours)
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés
- Si la situation s'aggrave déclenchement du PCS

### ALERTE

- Affichages Mairie
- Alerte par téléphone, SMS selon liste établie à la Mairie en cas d'alerte rouge
- véhicule communal et mégaphone

### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

#### AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Gagner un abri en dur,
- Fermer portes et volets,
- Rentrer les bêtes, le matériel et les objets susceptibles d'être emportés,
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les équipements en sécurité.

#### PENDANT

- Ne pas sortir, se déplacer le moins possible,
- Écouter la radio (prévoir une alimentation par piles en cas de coupure d'électricité), s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités,
- Débrancher les appareils électriques et les antennes,
- Ne pas téléphoner.

#### APRES

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment),
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre,
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

## Neige/Verglas/Gel

Neige/verglas, sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant atteindre des conséquences graves sur les personnes et sur les biens.

Les dangers sont multiples, et de deux ordres :

Les effets mécaniques (manque d'eau, éclatement des conduites, appuis glissants, chutes, écroulements de toitures, appentis...).

Les effets thermiques (froid extrême, gelures, hypothermie)

### **QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE ?**

Ce risque est aléatoire, et peut survenir dans n'importe quelle commune.

### **MESURES PREVENTIVES**

- Informer la population du risque

### **ACTION DU MAIRE**

Selon la gravité de la situation le Maire décide l'une des mesures suivantes

- Organiser une permanence à la Mairie
- Engagement de moyens pour dégager les voies bloquées (autonomes ou prestations)
- Si la situation s'aggrave déclenchement du PCS

### **ALERTE**

- Affichages Mairie
- Alerte par téléphone, SMS selon liste établie à la Mairie
- véhicule communal et mégaphone

### **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

#### **AVANT**

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde,

#### **PENDANT**

- Prudence dans vos déplacements
- Attention aux émanations de gaz toxiques des cuisinières et poêles à bois/charbon
- Déneiger devant vos domiciles
- Utiliser des équipements spéciaux
- S'informer sur les conditions de circulation
- Écouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

#### **APRES**

- Attention au risques de dégâts des eaux suite au dégel

## 11. LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est un mouvement sur une faille qui engendre des secousses plus ou moins violentes et destructrices à la surface du sol. De manière générale, les séismes ne se produisent jamais seuls., certains, petits, précèdent parfois le séisme principal, d'autres, plus nombreux, le suivent pendant des jours ou des mois et peuvent être parfois importants.

Le séisme est le risque naturel majeur le plus meurtrier, tant par ses effets directs tels les chutes d'objets ou effondrements de bâtiments, que par les phénomènes qu'il peut engendrer comme les mouvements de terrain. De plus, un très grand nombre de personnes peuvent se retrouver blessées, déplacées ou sans abri.

Les conséquences économiques : ils peuvent engendrer la destruction, la détérioration ou l'endommagement des habitations, des usines, des ouvrages comme les ponts, routes, voies ferrées, ainsi que la rupture des conduites de gaz qui peut provoquer des incendies ou des explosions

Les conséquences environnementales : un séisme peut se traduire en surface par des modifications du paysage, généralement modérées mais qui peuvent dans les cas extrêmes occasionner un changement total de paysage.

### QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE ?

Ce risque est aléatoire, et peut survenir dans n'importe quelle commune. Toutefois, la commune est classée en

**:zone 1 : risque très faible :**

### MESURES PREVENTIVES

- Informer la population du risque

### ACTION DU MAIRE

Selon la gravité de la situation le Maire décide l'une des mesures suivantes

- Organiser une permanence à la Mairie
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger (blocage des voies encombrées)
- Engagement de moyens pour dégager les voies bloquées (autonomes ou prestations)
- Si la situation s'aggrave déclenchement du PCS

### ALERTE

- Alerte par téléphone, SMS selon liste établie à la Mairie
- véhicule communal et mégaphone

### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

#### AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde,
- repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité,
- fixer les appareils et meubles lourds,
- repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

#### PENDANT la première secousse : RESTER OU L'ON EST

- à l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
- à l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques), à défaut, s'abriter sous un porche,
- en voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

#### APRES la première secousse : EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

- couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir, si possible, les autorités,
- évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention il peut y avoir d'autres secousses,
- s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio,
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

## 12. RISQUE TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

**Une matière dangereuse** est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en oeuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

**Le transport de matières dangereuses (TMD)** concerne essentiellement les voies routières (2/3 du trafic en tonnes kilomètre) et ferroviaires (1/3 du trafic) ; la voie et la voie aérienne participent à moins de 5 % du trafic.

Le transport de matières dangereuses concerne également les produits comme les carburants, le gaz, les engrais et qui, en cas d'événement, peuvent présenter des risques pour les populations ou l'environnement.

Plusieurs facteurs contribuent à rendre difficile l'évaluation du risque lié au transport de matières dangereuses :

- la diversité des dangers : les substances transportées sont multiples ; elles peuvent être inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives ;
- la diversité des lieux d'accidents probables : autoroutes, routes départementales, voies communales, dans ou hors agglomération (75 % des accidents sur route ont lieu en rase campagne) ;
- la diversité des causes : défaillance du mode de transport, du confinement, erreur humaine...

On s'accorde à classer et identifier le risque TMD selon trois types :

- le risque TMD rapproché : lorsque ce risque est à proximité d'une installation soumise à un plan particulier d'intervention (c'est cette installation qui est génératrice de l'essentiel du flux de TMD) ;
- le risque TMD diffus : le risque se répartit sur l'ensemble du réseau routier, ferroviaire et fluvial ;
- le risque TMD canalisation : Plus facilement identifiable, dès lors qu'il est répertorié dans différents documents et localisé.

### LES DIFFERENTS MOYENS DE TRANSPORT ET LE RISQUE

Les différents moyens de transports

- Le transport routier est le plus exposé, car les causes d'accidents sont multiples : état du véhicule, faute de conduite du conducteur ou d'un tiers, météo...
- Le transport ferroviaire est plus sûr (système contrôlé automatiquement, conducteurs asservis à un ensemble de contraintes, pas de risque supplémentaire dû au brouillard, au verglas...), mais le suivi des produits reste un point difficile.
- Le transport par canalisation devrait en principe être le moyen le plus sûr, car les installations sont fixes et protégées ; il est utilisé pour les transports sur grande distance des hydrocarbures, des gaz combustibles et parfois des produits chimiques. Toutefois des défaillances se produisent parfois, rendant possibles des accidents très meurtriers.

Aux conséquences habituelles des accidents de transports, peuvent venir se surajouter les effets du produit transporté. Alors, l'accident de TMD combine un effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et des effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollutions des eaux ou des sols).

Exemples de produits dangereux

- explosifs,
- gaz comprimés ou liquéfiés (oxygène, propane...),
- liquides ou solides inflammables (essence, soufre, phosphore),
- carburants ou peroxydes,
- matières toxiques (chlore, ammoniac...),
- matières infectes et répugnantes (déchets hospitaliers...),
- matières radioactives, corrosives (acides),

Ces produits dangereux sont signalés sur les véhicules afin de permettre une identification rapide, en cas d'accident.

### LES PRINCIPAUX DANGERS LIES AUX TMD

- L'explosion : elle peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammable), par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions.

- L'incendie : il peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle (avec production d'étincelles), l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. 60% des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.
- Le nuage toxique peut être dû à une fuite de produit toxique ou au résultat d'une combustion (même d'un produit non toxique) qui se propage à distance du lieu d'accident (on définit un périmètre de danger).
- La pollution de l'atmosphère, de l'eau et du sol a les mêmes causes que le nuage toxique. L'eau est un milieu particulièrement vulnérable qui propage la pollution sur de grandes distances ; l'homme en est dépendant pour sa boisson, son hygiène.

### **LES CAUSES DES ACCIDENTS DE TMD**

- -réaction spontanée ou incontrôlée de la matière (rare)
- -lors d'un accident provoqué par une cause externe, la matière dangereuse est un facteur aggravant

### **QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE ?**

- Une conduite de gaz haute pression DN350 traverse la commune sur 3,08km (voir carte page 7)
- les routes sont empruntées par des véhicules de transport. Il n'y a pas de transport de fret sur la voie ferrée.

### **MESURES PREVENTIVES**

- *Informar la population*

### **ACTION DU MAIRE**

Selon la gravité de la situation le Maire décide l'une des mesures suivantes

- Organiser une permanence à la Mairie
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger
- Si la situation s'aggrave déclenchement du PCS

### **ALERTE**

- Alerte par téléphone, SMS selon liste établie à la Mairie
- véhicule communal et mégaphone

### **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

#### **AVANT**

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde,

#### **PENDANT**

##### **Si vous êtes témoin**

- donner l'alerte (sapeurs pompiers : 18 ; police : 17 ou gendarmerie), en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...);

##### **Si un nuage toxique vient vers vous,**

- fuir si possible selon un axe perpendiculaire au vent ; inviter les autres témoins à s'éloigner,
- obéir aux consignes des services de secours,
- écouter la radio

#### **APRES**

- Si vous êtes confiné, dès que la radio annonce la fin d'alerte, aérez le local où vous êtes.

### 13. RISQUE NUCLEAIRE

Un accident dans une centrale nucléaire peut engendrer des retombées radioactives transportées par le vent.

Suivant les niveaux d'exposition, plusieurs actions peuvent être prescrites aux personnes susceptibles d'être exposées au risque radiologique (mise à l'abri, évacuation, restrictions de consommation d'eau et d'aliments, distribution de comprimés d'iode stable,..).

#### QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE ?

La commune située 59 km de la centrale nucléaire de Golfech n'est pas directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire (zone de 40km sur la base des données de Fukushima). Toutefois, des retombées radioactives peuvent survenir et contenir de l'iode radioactif qui peut se fixer sur la glande thyroïde et augmenter le risque de cancer de cet organe.

La prise de comprimés d'iodure de potassium stable protège efficacement la thyroïde par saturation, en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer : la thyroïde est alors préservée.

#### MESURES PREVENTIVES

- Informer la population

#### ACTION DU MAIRE

La cellule du PCS conformément aux instructions transmises par le préfet (Plan ORSEC) :

- Récupère les comprimés d'iodure de potassium au niveau du chef-lieu du canton : Léguevin
- Organise la distribution dans la salle des fêtes par les membres du PCS
- Si la situation s'aggrave déclenchement du PCS

#### ALERTE

- Alerte par téléphone, SMS selon liste établie à la Mairie
- véhicule communal et mégaphone

#### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

##### AVANT

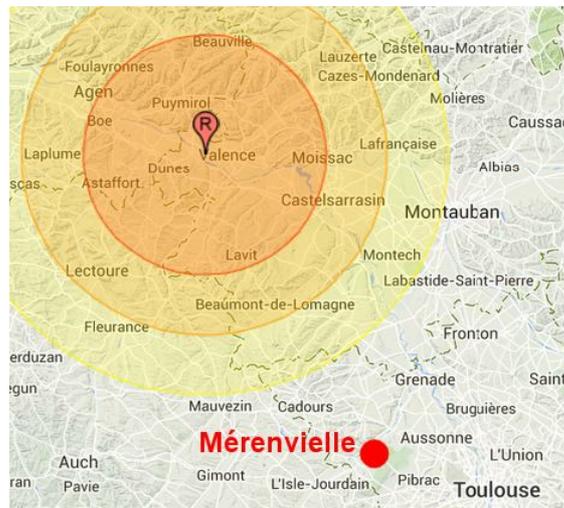
- Connaître les risques, les consignes de sauvegarde

##### PENDANT

- Se confiner : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées,...)
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Ecouter la radio et suivre les instructions
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ou à la crèche (l'école et la crèche les prend en charge).
- Ne pas téléphoner pour ne pas saturer les lignes

##### APRES

- Ne consommer ni fruits, ni légumes, ni eau du robinet sans l'aval des autorités
- Suivre les instructions des autorités en ce qui concerne la distribution de comprimé d'iode stable



# *ORGANISATION DE L'ALERTE ET DES SECOURS*

14. L'ALERTE (20)

TEMOINS DE L'ÉVÉNEMENT, AUTRES SIGNAUX, VIGILANCE, ETC.

INFORME, PRÉVIENT, SIGNALE



SAPEURS - POMPIERS  
POLICE/GENDARMERIE  
SERVICES DE L'ÉTAT

INFORME



PERSONNE DISPONIBLE POUR LA  
MAIRIE  
(hors heures ouvrables)

SERVICES DE LA MAIRIE  
(pendant les heures ouvrables)

INFORME

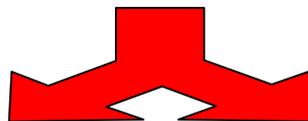
INFORME



MAIRE OU ÉLU RESPONSABLE

- Évaluation de la situation et de la nécessité de déclencher le PCS
- Si décision de déclenchement du PCS, demande de lancer l'alerte

CONTACTE



PERSONNE DISPONIBLE POUR LA  
MAIRIE  
(hors heures ouvrables)

SERVICES DE LA MAIRIE  
(pendant les heures ouvrables)

CONTACTE ET MOBILISE

CONTACTE ET MOBILISE



PERSONNES MEMBRES (DU PCC) DE LA CELLULE DE CRISE

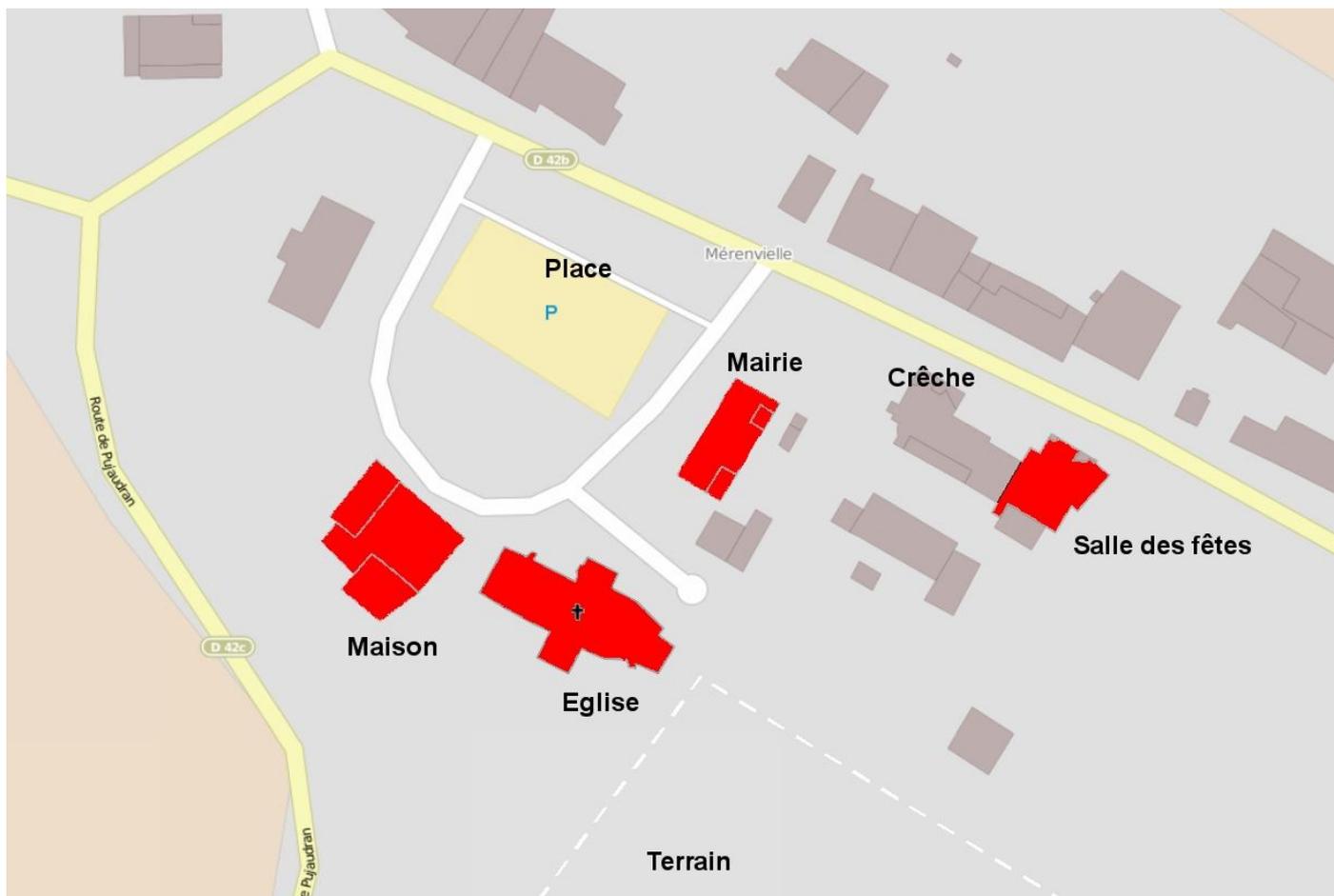


MISE EN PLACE ET ARMEMENT DE LA CELLULE DE CRISE AU PCC

# *RECENSEMENT DES MOYENS*

## 15. FICHE HEBERGEMENT

### CENTRE 1 : Salle des fêtes



Ligne téléphonique : 05 34 57 17 51

Accès : par D42b

100 m<sup>2</sup>

Nombre de places debout : 50 Nombre de places couchées : 25

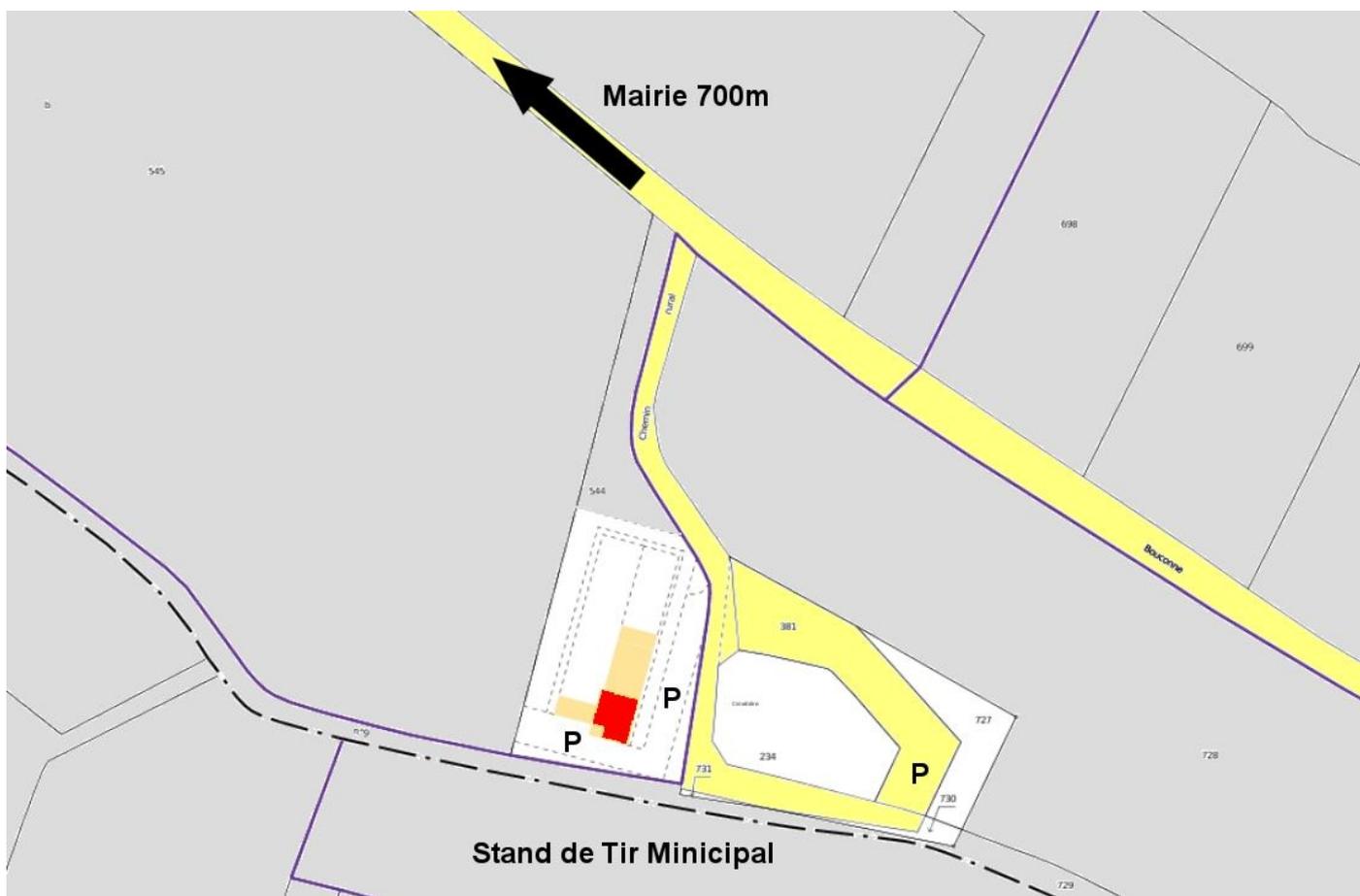
Sanitaires : 2 wc et 2 lavabos

Cuisine : cuisinière et 1 frigos

Moyens : stockage possible vivres et eau

Main courante : Cahier main courante et crayons sur place

**CENTRE 2 : Stand de tir**



Ligne téléphonique : 05 61 86 47 67

Accès : par D42b

Salle 120 m<sup>2</sup>

Nombre de places debout : 60 Nombre de places couchées : 30

Sanitaires : 2 WC et 1 lavabos

Cuisine : cuisinière et 2 frigos

Moyens : stockage possible vivres et eau

Main courante : Cahier main courante et crayons sur place

*Autres bâtiments communaux*

Lieu	Surface	Capacité personnes Debout/couché	Equipement
Eglise	160 m <sup>2</sup>	80/40	Chaises
Mairie	25 m <sup>2</sup>	12	Réservé poste de commandement

*Recensement des espaces extérieures ouverts :*

Lieu	Surface	Capacité personnes	Equipement
Place du Village	2500 m <sup>2</sup>	500	Voir Mairie et salle des fêtes à 50m

EDITION  
2014/1

COMMUNE DE MERENVIELLE 31530  
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

# *ANNUAIRE DE CRISE*

**16. ANNUAIRE DE CRISE**

**NUMERO D'URGENCE**

<b>Acteur</b>	<b>Adresse</b>	<b>Téléphone bureau</b>	<b>Observation</b>
<b>POMPIER 18</b>	Place du Foirail 32600 L'ISLE JOURDAIN	18 05.62.07.30.73	
<b>GENDARMERIE 17</b>	20, allée des Cordeliers 31490 Léguevin	17 05.61.07.19.50	
<b>SAMU 15</b>	Pavillon Louis LARENG Etablissement Purpan 31000 TOULOUSE	05 34 39 33 33	
<b>ALLO DOCTEUR 39 66</b>	MEDECIN DE GARDE	39.66	
<b>GDF Urgence Sécurité Gaz</b>	GRDF Unité Réseau Gaz Midi Pyrénées 16 Rue Sébastopol 31007 TOULOUSE CEDEX 6	05.34.45.83.20 08.00.47.33.33	
<b>TIGF (Conduite gaz HP)</b>	Rue Aristide Bergès - Z.I. Nord - Secteur 4 82000 MONTAUBAN	0800028800 05.63.03.35.93	
<b>EDF Sécurité / Dépannage</b>	Syndicat Départemental d'Electricité 9 Rue des 3 Banquets BP58021 31080 TOULOUSE CEDEX 06	05.34.31.15.06	
<b>Centre Anti-poison</b>		08.25.81.28.22	
<b>Enfants disparus 116.000</b>		116.000	

**GESTIONNAIRES DE RESEAUX ET OPERATEURS DE SERVICE PUBLIC**

<b>Société</b>	<b>Adresse</b>	<b>Nom du responsable</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Mail</b>
<b>France Télécom Orange</b>	Rue Paul Sion SP1 62307 LENS			03.21.69.79.79	
<b>EDF</b>	9 Rue des 3 Banquets BP58021 31080 TOULOUSE			05.34.31.15.06	
<b>GRDF</b>	16 Rue Sébastopol BP 70725 31007 TOULOUSE			05.34.45.83.20	
<b>Conseil Général Service Voirie</b>	2 bd Marcelle Dassault 3170 COLOMIERS	Bruno FOLIA	Chef secteur Colomiers	05.34.55.02.55 05.62.12.23.90	
<b>Communauté de communes – Voirie communale</b>	10 Rue Francois Arago BP7 31830 PLAISANCE DU TOUCH	Bernard COUBERES	Directeur	05.34.51.44.35	
<b>DIRSO Voirie Nationale</b>	ZI Poumadère Rue Ampère 32600 L'ISLE JOURDAIN			05.62.07.96.09	
<b>Syndicat Mixte Eaux et Assainissement</b>	Chemin du Port Haut 31330 GRENADE			05.61.82.61.80 05.62.79.86.50	

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Nom	Adresse	Téléphone	Fax
<b>SIVOM</b>			
<b>Communauté de communes</b>	10 Rue Francois Arago BP7 31830 PLAISANCE DU TOUCH	05.34.51.44.35	

**LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS**

Nom de l'établissement	Adresse	Téléphone	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Téléphone responsable
<b>L'arche des Bamins (Crèches)</b>	4 Route de Bouconne 31530 MERENVIELLE	05.61.06.46.39			

**PHARMACIE**

Etablissement	Adresse	Tél bureau	Tél domicile	Tél portable
<b>Pharmacie de Gascogne</b>	62 Avenue de Gascogne, 31490 Léguevin	05 61 86 60 47		
<b>Pharmacie Labatut Tellez</b>	3 Rue de la Bastide, 31490 Léguevin	05 61 07 53 07		
<b>PHARMACIE VALETTE</b>	AVENUE DE LA REPUBLIQUE 31530 LEVIGNAC	05 61 85 43 27		
<b>Pharmacie Chaubard</b>	1 Domaine Des Côteaux 32600 Pujaudran	05.62.07.47.09		
<b>Picca Herve Dominique Bertrand</b>	12 Rue de la République 32600 L'Isle-Jourdain	05.62.62.58.21		
<b>Pharmacie Friant</b>	48 Bis Boulevard Carnot 32600 L'Isle Jourdain	05.62.07.02.63		
<b>Pharmacie Claverie Hieu</b>	4 Boulevard Carnot 32600 L'Isle Jourdain	05.62.07.02.95		

**CABINET MEDICAL**

Etablissement	Adresse	Tél bureau	Tél domicile	Tél portable
<b>Docteurs Maury Pons Klimine</b>	Place Halle, 31530 Lévignac	05 61 85 42 36		
<b>Mienville Jean-Claude</b>	54 Avenue de la République, 31530 Lévignac	05 61 85 54 33		
<b>Docteurs Castadère Jean-Marc Zawada Cédric</b>	Boulevard des Poumadères, 32600 L'Isle-Jourdain	05 62 07 01 31		
<b>Docteur Seguin-Borrel Catherine</b>	1 domaine Des Côteaux, 32600 PUJAUDRAN	05 62 07 48 60		
<b>Docteur Jean-Baptiste FIORIO</b>	4 rue du Midi 31490 Léguevin	05 61 86 60 05		
<b>Docteur Conil Sylvie</b>	11 Rue du Bearn 31490 LEGUEVIN	05 61 86 65 10		
<b>Docteur Pierre HENRI</b>	4 Rue du Midi 31490 LEGUEVIN	05 61 86 60 34		

**INFIRMIER**

Etablissement	Adresse	Tél bureau	Tél domicile	Tél portable	Observations
<b>Allot Réjane Collin Delphine</b>	4 AV de la Save 31530 Lévignac	05 61 85 52 92			
<b>Thomas Patricia</b>	195 Avenue de Gascogne 32600 PUJAUDRAN	05 62 07 46 22			
<b>Lafforgue Thomas Christine</b>	474 Chemin Aouëilleron 32600 PUJAUDRAN	05 62 62 42 59			
<b>Tourné Jacqueline</b>	42 Avenue de Verdun 32600 L'Isle Jourdain	05 62 07 25 97			
<b>Duthil Begue Marie-Pierre</b>	Passage Esclarmonde 32600 L'Isle Jourdain	05 62 07 12 50			
<b>Fournier Françoise</b>	26 Rue Jules Ferry 31490 Léguevin	05 61 86 68 98			

**LIEUX PUBLICS DE LOISIRS / ASSOCIATIONS**

Etablissement	Identité du responsable	Tél site	Tél domicile	Tél portable	Observations
<b>Salle polyvalente</b>	néant	néant	Voir Mairie		
<b>38 TSM</b>	Mr Francis MONESTIER	05.61.86.47.67	05.61.58.37.48		38tsm@orange.fr
<b>La Boule Mérenvilloise</b>	Mr Paul CORBI				

**ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT**

<b>Etablissement</b>	<b>Type</b>	<b>Adresse</b>	<b>Tél</b>	<b>Nbre chambres</b>	<b>Distance km</b>
<b>Au bon plaisir</b>	Hotel	1 place de hall 31530 Levignac	05 61 85 43 73	9	5,9
<b>L'Échappée Belle</b>	Hotel	2 place Gambetta 32600 L'Isle-Jourdain	05 62 07 50 00	27	7,8
<b>Hôtel Restaurant du Vélodrome</b>	Hotel	14 avenue du Commandant Parisot 32600 L'Isle-Jourdain	05 62 07 26 19	13	7,9
<b>Chateau la Faudade</b>	Hotel	12 chemin de Faudade 31530 Levignac	05 61 85 80 04	16	8,2
<b>Hostellerie Du Lac</b>	Hotel	Avenue du Corps Franc Poggiès 32600 L'Isle-Jourdain	05 62 07 03 91	26	9,2
<b>Asinerie d'Embazac</b>	Gite	route de Goudourvielle 32600 L'Isle-Jourdain	05 62 07 02 10	15	12,5
<b>Le Ratelier</b>	Hotel	2075 chemin du Rateliers, lieu dit Hounedis 31530 Montaigut	05 61 85 40 15	25	12,6

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ASSURANT L'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE**

<b>Etablissement</b>	<b>Adresse</b>	<b>Responsable</b>	<b>Tél bureau</b>	<b>Tél portable</b>	<b>Distance km</b>
<b>LEADER-PRICE</b>	Au Bois de Bigot 32600 Ségoufielle		05 62 07 35 00		
<b>PETIT CASINO</b>	Av République, 31530 LEVIGNAC		05 61 85 40 31		
<b>SUPER U</b>	3 r Jean Moulin 32600 L'ISLE JOURDAIN		05 62 07 30 70		
<b>CARREFOUR MARKET</b>	ZAC PONT PEYRIN 2 32600 L'ISLE JOURDAIN		05.62.07.37.46		
<b>SUPER U</b>	AVENUE DE LENGEL 31490 LEGUEVIN		05 61 86 51 64		

**MAIRES DES COMMUNES VOISINES**

<b>Commune</b>	<b>Nom Maire</b>	<b>Téléphone Mairie</b>	<b>Téléphone portable</b>
<b>Lassere</b>	Hervé SERNIGUET	05 61 86 61 46	
<b>Pradère</b>	Christian Tauzin	05 61 86 75 74	
<b>Ségoufielle</b>	Georges Belou	05 62 07 03 06	
<b>Sainte Livrade</b>	Sylviane Couttenier	05 61 85 64 90	
<b>Pujaudran</b>	Roger HEINIGER	05 62 07 40 19	
<b>Lévignac</b>	Jean-Jacques SIMEON	05 61 85 42 19	
<b>Léguevin</b>	Stéphane MIRC	05 62 13 56 56	
<b>Bellegarde-Sainte-Marie</b>	Martine Cazeaux-Calvet	05 61 85 59 43	
<b>Le Castéra</b>	Yvan Gonzalez	05.61.85.65.59	